

Le vendeur ne dispose pas d'un certificat amiante pour le bâtiment objet de la présente convention, du fait que :

☐ ce bâtiment a été construit après l'année de construction de 2000

☐ le contrat de vente sous signature privé est daté d'avant le 23 novembre 2022

L'acquéreur reconnaît et confirme cette situation.

